



Divorce par consentement mutuel un bien en commun

Par Visiteur

Procedure a faire pour un divorce quand on a un bien en commun part consentement mutuel

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Quelle est la nature de votre régime matrimonial?
Avez vous acheté ce bien pendant le mariage?

Cordialement

Par Visiteur

Communotée oui nous avons un bien

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si le bien a été acheté pendant le mariage, il vous appartient pour moitié et l'autre moitié à votre mari.
si vous êtes tout les deux d'accord sur le partage des biens, le mieux (d'un point de vue financier) est de prendre un avocat pour tous les deux.
En moyenne une procédure de divorce par consentement mutuel dure 6 mois.

Cordialement

Par Visiteur

Est ce que le divorce peut etre prononcer si le bien n'est pas encore vendu nous l'avons mis a vendre dans les agences
etimation 300 000euros
merci

Par Visiteur

Madame,

Cela n'empêche nullement le prononcé du divorce mais ce qu'il faut savoir c'est que si votre divorce est prononcé avant la vente du bien vous serez obligé de faire appel à un notaire et qui dit notaire dit frais supplémentaires.
Autrement dit si vous n'êtes pas trop "pressée" vendez la maison avant de lancer la procédure de divorce.

Cordialement

Par Visiteur

Mon mari veut partir il n y pas d'autre solution
merci

Par Visiteur

Chère Madame,

Dans ce cas... Peut être arriverez vous à vendre la maison avant que le JAF soit saisi.

Bien cordialement